



AGENDA

Samedi 8 avril

Concours de pétanque à la mêlée organisé par l'ASC. 14H, complexe sportif du Charbonneau. 5 € l'inscription, buvette, lots et pot de l'amitié.

Mardis 11 et 25 avril

Balade pour tous : 2 circuits au choix. Départ 9H45 devant la Mairie. Bernard (06 63 65 99 96).

Mercredi 12 avril

Balayage des caniveaux. Ne laissez pas vos véhicules en stationnement le long des trottoirs.

Lundi 17 avril

Chasse aux œufs dans le parc du Château, voir page 3.

Samedi 22 avril

Lecture dansée pour les tout-petits, 10H30, Maison Victor Hugo, voir page 2.

Samedi 22 et dimanche 23 avril

Parcours des ateliers d'artistes. Voir tract joint.

Dimanche 23 avril

1^{er} tour des élections présidentielles, 8H-20H, salle polyvalente. Le second tour aura lieu le 7 mai.

Vendredi 28 avril

Concours de belote organisé par l'ASC. Voir page 3.

CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 28 mars dernier le Conseil Municipal a notamment :

- adopté les comptes de gestion et administratif 2016 du budget principal de la commune.
- adopté les taux d'impositions directes pour 2017 qui sont identiques à ceux de l'année dernière, à savoir : 12,70 % pour la taxe d'habitation, 15 % pour le foncier bâti, 68 % pour le foncier non bâti.
- Le montant des impôts directs locaux à percevoir pour l'exercice 2017 a été fixé en conséquence à 749 168 € afin que le budget soit équilibré.
- adopté le budget primitif 2017 de la Commune qui s'élève à 2 847 000 €.
- pris acte du rapport mentionnant les marchés de plus de 20 000 € HT réalisés en 2016.
- sollicité auprès du Conseil Régional d'Ile de France une subvention pour l'implantation d'un « city stade ».
- sollicité auprès du Souvenir français une subvention pour la réhabilitation du monument aux morts.
- sollicité auprès de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une subvention pour la rénovation des bâtiments scolaires.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU a été mis en révision par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 février 2016. La première étape a consisté à l'établissement du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La seconde étape consiste maintenant à élaborer les plans de zonage et la réglementation de ce PLU. Des réunions ont été régulièrement organisées avec les membres du comité urbanisme. Ce zonage et ce règlement ont été présentés lors d'une réunion des personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental...) le vendredi 3 mars 2017. Une réunion publique de concertation avec les habitants a été organisée le mardi 7 mars dernier afin de présenter aux administrés ces documents et recueillir les remarques ou suggestions. Nous vous rappelons qu'un registre est à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

PROCÉDURES URBANISME

Voir document joint.

TRAVAUX DE VOIRIE

Des travaux de réhabilitation et d'aménagement de voirie vont être entrepris à partir de la mi-avril sur : la rue des Bois Blancs, rue du Bois, rue des Francs Bourgeois et rue du Ponceau. Ces travaux engendreront une réglementation spécifique en matière de circulation et stationnement.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Une réglementation a été instaurée par voie d'arrêté afin de lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires. Voir arrêté joint.

DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Dorénavant les demandes de cartes nationales d'identité ne pourront plus être déposées en Mairie de Cheptainville mais dans une Mairie équipée du dispositif de recueil approprié (modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques). Les 27 Mairies disposant de ce dispositif dans notre département sont les suivantes : Angerville, Arpajon, Athis-Mons, Brétigny-sur-Orge, Breuillet (en cours d'installation), Brunoy, Corbeil-Essonnes, Dourdan, Draveil, Etampes, Etréchy (en cours d'installation), Evry, Gif-sur-Yvette, La Ferté-Alais, Les Ulis, Longjumeau, Massy, Mennecy, Montgeron, Milly-la-Forêt, Morangis, Palaiseau, Ris-Orangis, Savigny-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Viry-Châtillon et Yerres. En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un téléservice « Pré-demande CNI » est mis en place :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

MAISON CITOYENNE D'ACCÈS AU DROIT ET À L'EMPLOI

Des permanences juridiques sont régulièrement organisées sur différentes communes de l'Arpajonnais et ouvertes à tous ses habitants.

Renseignements au 01 69 78 09 19.

TICKETS CINÉMA

Nous vous rappelons que le C.C.A.S. revend des **places de cinéma au tarif unitaire de 4 €** aux jeunes étudiants cheptainvillois âgés de 11 à 20 ans. Vente des tickets **tous les mardis à partir de 17H.**

CCAS : BONS ÉPICERIE

Nous vous rappelons que les Cheptainvillois aux revenus modestes peuvent prétendre aux « Bons Epicerie » d'une valeur de 30 € reconductibles. Pour cela le calcul du quotient familial est indispensable. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce quotient a été revu à la hausse : 750 € pour une personne. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le CCAS.

BALAYAGE DES TROTTOIRS NETTOYAGE DES CANIVEAUX À GRILLE

Il est rappelé que chacun est tenu d'entretenir les trottoirs au-devant de sa propriété. Il appartient donc à chacun de les nettoyer.

Par ailleurs, pensez également au nettoyage des caniveaux à grille, éventuellement installés devant votre propriété, qui peuvent être bouchés, notamment par des feuilles.

G R O U P E M E N T I N T E R P A R O I S S I A L C H E P T A I N V I L L E , G U I B E V I L L E , L E U D E V I L L E , M A R O L L E S

Messe des Rameaux : samedi 8 avril à 18H, église de Cheptainville.

Messe de Pâques dimanche 16 avril 11H, église de Marolles.

Messes à Cheptainville : 2^{èmes} et 4^{èmes} samedis du mois à 18H et tous les dimanches à Marolles à 11H.

Permanence d'accueil : chaque samedi matin de 10H à 12H, sauf vacances scolaires, au presbytère et Marolles.

LA MÉDIATHÈQUE

• **Samedi 22 avril : Lecture dansée : « Viens Je t'emmène... »** par Isabelle David, cie Art Metisse. Sollicités par les images, portés par la voix qui révèle les textes, enveloppés par les mélodies et le mouvement, les tout-petits sont invités à voyager dans une danse du sens et des sens à la rencontre d'auteurs et d'illustrateurs de la littérature jeunesse.

De 0 à 5 ans. 25 min. Réservation à la médiathèque.

Le spectacle aura lieu à la Maison Victor Hugo. Il est proposé dans le cadre du festival de la Petite Enfance des médiathèques de CDEA.

• **Vendredi 19 mai :**

19H : Atelier bruitage de cinéma en famille. De 7 à 77 ans.

21H : conférence interactive et ludique sur la musique de film par Elizabeth Anscutter, compositrice. Réservation à la médiathèque.

• **Portage de livres à domicile** : vous ne pouvez vous déplacer jusqu'à la médiathèque ? Appelez-nous, nous nous ferons un plaisir de vous apporter des livres et des magazines ! Tél. : 01 64 56 18 70.

Mardi de 16H à 19H

Mercredi de 10H à 12H30 et de 15H à 18H30

Samedi de 10H à 12H30

Espace La Parenthèse - Rue du Village. **Téléphone** : 01 64 56 18 70. **Mail** : mediatheque@cheptainville.fr

L'inscription est gratuite. Munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

INSCRIPTION ÉCOLE MATERNELLE 2017-2018

Il est demandé aux familles de se faire rapidement connaître en Mairie afin de recenser les enfants à scolariser en septembre prochain. Les inscriptions concernent les enfants nés en 2014 ou avant.

Se munir de : pièces d'identité en cours de validité, du livret de famille et toutes pièces statuant sur la garde de l'enfant le cas échéant, de la copie de la page de vaccination du carnet de santé, d'un justificatif de domicile.

Pour les enfants scolarisés antérieurement, un certificat de radiation sera exigé pour la finalisation du dossier au mois de juin. L'équipe enseignante et éducative recevra les enfants nouvellement inscrits au mois de juin.

PÉRISCOLAIRE - L'ENGAGEMENT, ÇA SE PARTAGE !

Les enfants de Cheptainville s'associent au foyer éducatif « La passerelle » à Marolles. L'objectif est de soutenir leur action humanitaire pour l'association « L'empire des enfants » qui a pour mission de réinsérer des enfants de Dakar (Sénégal) qui se trouvent être « dans la rue ». Nos jeunes Cheptainvillois pourront apporter aux services périscolaires et faire don de **matériels scolaires** (des stylos, des crayons, feuilles, de cahiers de coloriage...), de **vêtements** (chaussettes, sous-vêtements, kimonos...). Ils fabriqueront aussi des objets qui seront offerts aux enfants de Dakar. Pour que l'échange et la transmission aient un sens, les jeunes de La Passerelle de Marolles viendront partager leur expérience en rendant visite régulièrement à nos enfants sur le temps du déjeuner. Pour plus d'informations :

<http://empiredesenfants.sn> ; <https://www.facebook.com/pg/Empiredenfants>

EMPLOI CIVIQUE

Vous avez entre 20 et 26 ans et vous avez envie de participer activement à la vie de notre commune, en lien direct avec ses habitants. Nous vous proposons une mission qui vous permettra de réfléchir à votre propre avenir, tant citoyen que professionnel. Cette mission sera composée d'actions sociales envers les seniors et d'autres activités seront plus orientées vers le périscolaire, la culture et les loisirs.

Pour cela, vous devez : avoir le sens du contact, être titulaire du permis B depuis 3 ans, être disponible 24 heures par semaine sous forme de demi-journée fixe, vous engager pour une période minimale de 6 mois.

Cette mission donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle nette de 577 €.

Si nous avons éveillé votre curiosité, si vous êtes intéressé, ou si vous souhaitez avoir plus d'information sur ces missions que la Commune de Cheptainville aimerait mettre en place, venez nous rencontrer, nous en discuterons ensemble.

Téléphoner en Mairie au 01.69.14.82.12 pour prendre un rendez-vous.

CHASSE AUX OEUFS

LUNDI 17 AVRIL DE 11H À 12H, PARC DU CHATEAU

Organisée par le comité jeunesse, cette chasse est réservée aux enfants de Cheptainville qui sont actuellement en classes maternelles. Inscription obligatoire en Mairie jusqu'au 11 avril. Pensez à vous munir d'un petit panier.

Chaque participant pourra venir avec un dessin d'un œuf de Pâques décoré.

AVENIR SPORTIF CHEPTAINVILLOIS

VENDREDI 28 AVRIL, 20H30 : CONCOURS DE BELOTE

Salle polyvalente. Ouverture des portes à 20H. Buvette à votre disposition.

Concours ouvert à tous, quel que soit votre niveau. Participation 7 €.

Choix du partenaire par tirage au sort à chaque partie.

Soirée très conviviale, nombreuses récompenses, 1^{er} prix : un jambon.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

ASSOCIATION L'ART ET CRÉATIONS

• **Une nouvelle activité : LA CHORALE.** Laissez-vous tenter ! Venez essayer ! Venez nous rejoindre pour passer un agréable moment chaque mercredi soir, de 19H30 à 20H45 dans la salle route de Marolles. Contact : 06 81 67 41 75.

• L'association propose à nouveau aux enfants un **STAGE DE MOSAÏQUE** au cours duquel ils pourront créer des objets décoratifs ou des petits cadeaux à offrir à leur maman pour la Fête des Mères. Les enfants qui ont participé au 1^{er} stage des vacances de Toussaint étaient très fiers de leurs réalisations ! Le stage se déroulera pendant les vacances de Pâques du 3 au 6 avril, de 14H à 16H et le 7 avril de 14H à 15H. 60 € le stage de 9 heures sur 5 jours, fournitures comprises.

Informations et inscriptions : Christine 06 78 79 45 00 et Jocelyne : 06 89 98 22 62.

FESTIVAL DE JOUR // DE NUIT ACCUEILLENZ DES ARTISTES CHEZ VOUS !

La 6^{ème} édition du festival de jour // de nuit, spectacles à ciel ouvert aura lieu du mercredi 24 mai au dimanche 4 juin. Cette année, La Constellation, compagnie organisatrice du festival, a besoin de vous et vous sollicite pour héberger les artistes qui joueront à Cheptainville ; une occasion d'être au cœur du festival, partager et échanger avec ces compagnies qui parcourent les routes avec leurs spectacles...

Vous avez la possibilité d'accueillir chez vous une compagnie ? :

- Combien de personnes pouvez-vous héberger chez vous : 1, 2, 3 ou plus ?

- Combien de nuits ? Et à quelles dates ? (du 24 mai au 4 juin)

- Pouvez-vous leur préparer des petits-déjeuners (café, pain, thé...) ?

Si vous souhaitez vivre cette aventure avec nous, n'hésitez pas à contacter La Constellation : Elodie Villatte, tél. : 09 54 38 58 14 / 06 84 89 40 89,

Courriel : contact@la-constellation.com

LE CHAR À VOILE : SOUS LE BITUME, LA PLAGE ! CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION OUVRE UNE BASE « IN-LAND » SUR LA BASE DE BRÉTIGNY- SUR-ORGE

Depuis le mois de janvier, tous les licenciés de la Fédération Française de char à voile peuvent désormais s'entraîner les mercredis, samedis et dimanches dans un nouveau club qui s'installe sur LA BASE (ancienne base aérienne 217).

À l'occasion des vacances scolaires, les centres de loisirs pourront également faire découvrir cette discipline aux enfants lors de stages découvertes. Le premier se déroulera du 3 au 7 avril 2017.

Deux compétitions sont également prévues cette année sur LA BASE.

Renseignements : www.ffcv.org.

CHEZ NOS AMIS COMMERÇANTS BRASSERIE DE L'ÉGLISE

• La brasserie de l'église accueille un mardi midi par mois les personnes qui souhaitent passer un bon moment autour d'un repas.

Prochaine date : mardi 25 avril. Inscription et renseignement auprès de Mme Launay au 06 71 47 25 61, 01 64 56 09 12 ou à la brasserie au 01 69 14 82 51 entre 9H et 15H.

• Tous les dimanches matin des poulets rôtis à la rôtissoire avec petites patates sont proposés.

PORTES OUVERTES COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE

**31 MARS ET 1^{ER} AVRIL
DE 9H À 17H**

Des formations d'excellence dans les métiers du bâtiment.

Fédération compagnonique « Ile-de-France », 2 rue de Guermantes, 77400 SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES, Tél. : 01 60 35 02 98.

www.paris.compagnonsdutourdefrance.org

MASSAGES BIEN-ÊTRE À DOMICILE

Offrez-vous une pause bien-être du corps et de l'esprit avec des soins pour tous les âges et toutes les envies comme l'Ayurvédique Sénior tout en douceur, le Californien et sa détente profonde, le Suédois spécial sportifs et la Relaxation Coréenne pour un véritable lâcher prise.

Contact : Caroline DANY (Cheptainvilloise) : 06 43 35 71 74

Site internet :

www.caroline91dany.wixsite.com/bienetrerelaxation.fr

INFORMATIONS PERMANENTES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

Ordures ménagères : mardi à partir de 11H.

Emballages : vendredi matin.

Déchets végétaux : **vendredis 14 et 28 avril.**

Papiers et verres : 5 bornes d'apport volontaire sont installées Zone d'activités du Charbonneau, route de Marolles, parking des écoles, parking du Cimetière et parking de la Mairie.

Conteneur à vêtements : Zone d'activités du Charbonneau.

Déchèterie d'égly rue des Meuniers :
Tél : 06 71 20 72 79.

Vous devez dorénavant vous munir de la carte d'accès aux déchèteries du SIREDOM, fournie sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

Vous pouvez récupérer votre carte :

- Par courrier ou sur place : Service Environnement et Gestion des déchets de Cœur d'Essonne Agglomération :

ZAC des Montatons, 16 bis rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge.

- Sur internet, en téléchargeant le formulaire sur www.coeuressonne.fr à la rubrique Votre quotidien /Déchets / Déchèteries.

- En mairie : à Arpajon, Breuillet et Marolles-en-Hurepoix.

Horaires d'été :

Du lundi au samedi :

9H - 13H / 14H - 17H45.

Lundi et vendredi matin fermés.

Dimanche : 9H - 13H.

Ouverture de la Mairie

Lundi : de 9H à 12H et
de 15H à 18H15

Mardi de 15H à 18H45

Mercredi : fermée

Jeudi : de 9H à 12H et
de 15H à 18H15

Vendredi : de 15H à 18H15

Samedi : de 9H30 à 11H30

Tél : 01 69 14 82 12

Fax : 01 64 56 26 13

Courriel : accueil@cheptainville.fr

Service urbanisme

Accueil du public : uniquement sur rendez-vous les lundis et vendredis de 15H à 18H. Contactez le 01 69 14 89 74 pour obtenir un rendez-vous.

CHEPT'INFOS

Contact : Catherine Vatie

catherine.vatier@cheptainville.fr

Site : www.cheptainville.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Présentez-vous à l'accueil de la Mairie avec une pièce d'identité, votre livret de famille et un justificatif de domicile dans le trimestre suivant vos 16 ans.

PERMANENCES DE MICHEL POUZOL, DÉPUTÉ

Michel POUZOL, député répond à toutes vos questions. Permanences le vendredi après-midi sur rendez-vous au 06 83 51 29 53.

PERMANENCES DE VOS CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Dominique Bougraud et Alexandre Touzet, élus du canton d'Arpajon, répondent à vos questions sur rendez-vous à la Maison Départementale des Solidarités, 25 bis route d'Egley à Arpajon. Contactez le 01 77 58 12 36.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Vous recherchez une assistante maternelle, contactez la responsable du relais du secteur de Cheptainville : Isabelle BEDEL au 01 64 95 44 37.

MAISON MÉDICALE 2 RUE DES CORMIERS

- Guillaume BOUSSARDON, kinésithérapeute, consulte au cabinet et à domicile. Tél. : 06 89 66 68 63.

- Karine BOUSSARDON, kinésithérapeute, consulte au cabinet et à domicile. Tél. : 07 84 59 58 66.

- Marie AUVRAY, ostéopathe, consulte sur rendez-vous.
Tél. : 06 20 21 23 81.

DON DU SANG

• Lundi 3 avril de 16H à 20H

Salle Gervais Pajadon
40, Grande rue
Breuillet

• Mardi 4 avril de 16H à 20H

Espace Olympe de Gougès,
Rue René Declé
Saint-Germain-lès-Arpajon

• Mercredi 26 avril de 16H à 20H

Salle communale Andrée et Marcel LEFEVRE
Janville

Infos : www.donusang.net

URGENCES SANTÉ

PHARMACIES DE GARDE

DIMANCHE 2 AVRIL

Pharmacie Gervais-Caquant

5 - 7 boulevard Abel Cornaton
ARPAJON, 01 69 26 91 52

DIMANCHE 9 AVRIL

Pharmacie Lignelet-Lorenzo

Pharmacie de La Gare
Place des Droits de l'Homme
LARDY, 01 60 82 77 15

DIMANCHE 16 AVRIL

Pharmacie Le Houerou

Place de la Commune de Paris
ITTEVILLE, 01 64 93 15 62

LUNDI 17 AVRIL

Pharmacie Guilleman

2 place du Marché
ARPAJON, 01 64 90 01 46

DIMANCHE 23 AVRIL

Pharmacie Gervais & Jarnoux

55 Grande Rue
ARPAJON, 01 64 90 00 22

DIMANCHE 30 AVRIL

Pharmacie Cabot

59 rue Haute
BOURAY-SUR-JUINE, 01 69 27 49 29

LUNDI 1^{ER} MAI

Pharmacie Bourgoin

73 Grande Rue
LARDY, 01 69 27 40 24

Pour connaître les pharmacies de garde de nuit, présentez-vous au Commissariat d'Arpajon muni de l'ordonnance et d'une pièce d'identité. Tél. : 01 69 26 19 70.

NUMÉROS D'URGENCE

• Médecins week-end et jours fériés : 01 64 46 91 91

• S.O.S Médecins : 3624 / 0826 88 91 91

15 : urgences médicales - SAMU

17 : Police / 18 : Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

119 : Enfance maltraitée

116 000 : Enfants disparus.

ARRETE DU MAIRE du 27 mars 2017

Prescrivant l'élimination des chenilles processionnaires



Considérant que la chenille processionnaire du pin est une espèce susceptible d'émettre des agents pathogènes à l'origine de réactions cutanées, oculaires et internes par contact direct ou aéroporté,

Considérant que les chenilles processionnaires du pin constituent un nuisible bien connu pour sa capacité à libérer des poils urticants responsables de démangeaisons et de réactions allergiques cutanées, oculaires ou respiratoires chez l'homme et les animaux, ce qui en fait un problème de santé majeur sur les sites infestés,

Considérant que ces manifestations cliniques peuvent s'avérer importantes et s'accompagner de complications graves,

Considérant que les dégâts occasionnés par l'attaque parasitaire des chenilles processionnaires entraînent à plus ou moins brève échéance la mort de l'arbre,

Considérant qu'il y a lieu, par conséquent, de prescrire des mesures de police de nature à préserver la santé publique et la protection des végétaux,

Considérant qu'une recrudescence de la colonisation des pins et des autres essences (résineux, chênes) situées à proximité a été constaté sur Cheptainville,

ARRETE

Article 1 : Chaque année, avant la fin de la première quinzaine du mois d'avril, les propriétaires ou les locataires sont tenus de supprimer mécaniquement les cocons élaborés par les chenilles processionnaires du pin qui seront ensuite incinérés.

Tout autre mode de destruction mécanique étant proscrit et ce, en prenant toutes les précautions nécessaires, soit le port d'une protection intégrale (lunettes, masques, pantalons, manches longues) qui s'avèreront indispensables pour limiter les risques d'urtication.

Article 2 : Un traitement annuel préventif à la formation de ces cocons devra être mis en œuvre avant la fin du mois de septembre sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles. Seuls les produits, de par leur spécificité et de leur innocuité pour les espèces non ciblées, devront être utilisés. Entre le début du mois de septembre et le milieu du mois d'octobre, compte tenu de la biologie et de la sensibilité des larves, des traitements à l'aide de produits homologués dans cette indication devront être épandus dans les règles de l'art.

Article 3 : Il est fortement conseillé que ces moyens de lutte soient mis en œuvre par des professionnels qualifiés et disposant de produits homologués.

Article 4 : Dans tous les cas, l'accès aux chenilles processionnaires doit être empêché par tout moyen, notamment pour les enfants et les animaux domestiques. Les poils urticants des chenilles sont libérés dès lors qu'elles identifient une situation d'agression pour leur colonie. Pour tout contact avéré ou soupçonné avec les poils urticants, un médecin doit être consulté de toute urgence.

Article 5 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur les panneaux municipaux et fera l'objet d'une insertion dans le bulletin mensuel d'informations municipales.